

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

VENDREDI 8 JUIN 2018

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. - Mme FIEUTELOT C. - M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - Mme DEVOILLE R. - M. CREUSOT JP. - M. VALLI P.

Absents excusés : M. CLEMENCELLE C. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme FOLLEY B. (pouvoir à JM. JAVAUX) - Mme LAMAY L. (pouvoir à R. DEVOILLE) - M. PERNOT M. (pouvoir à B. SAUVAGE) - Mme KEUSCH A. - Mme PORTA L.

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période d'Avril à Juin au sein de la commune et de l'agglomération.

Il informe également son assemblée sur :

- l'enquête de recensement de la population 2019 qui se déroulera sur la commune du 17 janvier au 16 février 2019 et de la désignation de Madame Marlène Leslourdy en tant que coordonnateur communal,
- l'embauche d'un jeune du village au mois de juillet pour suppléer aux congés d'été des agents communaux,
- la signature d'un protocole pour la mise en place d'un dispositif « Voisins Solidaires »

II Travaux extension/rénovation des locaux périscolaires

Au vu de l'extinction d'anciens prêts et du potentiel financier de la commune, le conseil municipal a décidé de concrétiser le projet d'extension et de rénovation des locaux du périscolaire sur deux exercices budgétaires 2018-2019.

Vote : 13 pour

III Rentrée scolaire 2018-2019

Suite au retour à la semaine de 4 jours au sein des écoles maternelle et élémentaire de Frotey-lès-Vesoul à la rentrée scolaire 2018-2019 et afin de répondre aux besoins des familles sur le temps périscolaire, le conseil municipal a décidé :

- de mettre en place une offre d'accueil sur la journée du mercredi, en complément de l'accueil périscolaire existant,
- d'adopter les tarifs ci-après pour cette même année.

TARIFS ACCUEIL DU MERCREDI

(Communiqués à titre indicatif dans note d'information précitée)

OPTIONS	QF < 700	700<QF<1000	1000<QF<2000	QF>2000
Mercredi matin sans repas (7H30 - 12H30)	5,80 €	6,10 €	6,40 €	6,70 €
Mercredi matin avec repas (7H30 - 13H30)	9,70 €	10,20 €	10,70 €	11,20 €
Mercredi après-midi sans repas (13H30 - 18H)	5,40 €	5,70 €	6,00 €	6,30 €
Mercredi après-midi avec repas (11H30 - 18H)	10,50 €	11,00 €	11,60 €	12,20 €
Mercredi Journée sans repas (7H30 - 12H30 / 13H30 - 18H)	9,00€	9,50 €	10,00 €	10,50 €
Mercredi Journée avec repas (7H30 - 18H)	12,10 €	12,70 €	13,30 €	14,00 €

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi)

OPTIONS	QF < 700	700<QF<1000	1000<QF<2000	QF >2000
Matin (7h30-8H30)	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €
Midi sans repas (11H30-12H30)	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €
Midi avec repas (11H30-13H30)	5,10€	5,40 €	5,70 €	6,00 €
Soir (16H30-18H)	1,80 €	1,90 €	2,00 €	2,10 €

Vote : 13 pour

IV Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54
- d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Vote : 13 pour

V Rapport sur l'eau 2017

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, présenté par le Maire.

VI Budget commune : décision modificative

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement d'une facture pour l'achat d'une tondeuse-débroussailleuse dans le budget communal.

La séance est levée à 21 h 20.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 14 juin 2018.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

